

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE G209 GRH: Méthodologie de la GRH 2			
Ancien Code	SORH2B09	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TOGR2090		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sébastien BEEL (beels@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de méthodologie de GRH bloc 2 se veut être le prolongement du cours de méthodologie de GRH bloc 1 en approfondissant l'étude et l'analyse des principaux processus de gestion des ressources humaines et des principaux outils associés à la gestion de ces processus

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**

- 1.1 Rédiger un écrit et présenter un exposé sous les formes professionnelles requises
- 1.2 Utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication adaptées à l'environnement professionnel
- 1.3 Développer le sens de l'écoute et du dialogue

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

- 2.3 Travailler en équipe et collaborer

Compétence 4 **Gérer des situations en administration du personnel**

- 4.1 Interpréter, produire et appliquer dans les délais et selon les formes exigées toutes les opérations et les documents prévus par la législation
- 4.3 Informer sur la législation relative à l'administration du personnel et répondre aux questions qui s'y rapportent

Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SORH2B09A HARD RH: gestion des rémunérations

30 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Bachelier en gestion des ressources humaines

HELHa Tournai - Frinoise Rue Frinoise 12 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

HARD RH: gestion des rémunérations			
Ancien Code	23_SORH2B09A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TOGR2091		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sébastien BEEL (beels@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours de méthodologie de GRH bloc 2 se veut logiquement être le prolongement du cours de méthodologie de GRH bloc 1 en approfondissant l'étude et l'analyse des principaux processus de gestion des ressources humaines et des principaux outils associés à la gestion de ces processus.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de l'Unité d'Enseignement, l'étudiant(e) sera capable de :

- Procéder à l'établissement d'un package salarial optimisé fiscalement ;
- Maîtriser les différentes rémunérations alternatives ;
- Définir les avantages offerts en lien avec la politique RH et la culture d'entreprise ;
- Calculer la valeur des avantages en toute nature offerts ;
- Analyser et expliquer les données d'une fiche de paie ;
- Comprendre le mécanisme d'un logiciel de paie ;
- Analyser le journal de paie et en détecter les éventuelles erreurs ;
- Comparer la simulation salariale avec les budgets et apporter les différentes modifications nécessaires ;
-

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- **Méthodologie en matière d'optimisation salariale**
 - Création d'un package salarial en fonction de la politique RH de l'entreprise avec calcul de coût pour l'employeur
 - Etablissement d'un cadastre des différents avantages légaux avec calcul de l'impact budgétaire
 - Mise en place d'un référentiel des différents impacts pour le salarié en fonction des avantages offerts

- **Méthodologie en matière de logiciel de salaire**
 - Analyse d'un logiciel de paie, avec démonstration pratique, et mise en exergue des différents champs de saisie
 - Analyse d'une simulation de salaire
- **Méthodologie en matière de vérification budgétaire**
 - Comparaison d'une simulation avec les données budgétaires et modifications éventuelles

Démarches d'apprentissage

Cours magistral avec des périodes consacrées à la résolution d'exercices et à des mises en pratique.

Après un bref rappel théorique des notions, les étudiants seront amenés individuellement à résoudre les exercices. Ensuite, ceux-ci seront corrigés collectivement. A chaque fois, une justification est apportée.

La participation active de l'étudiant est vivement encouragée par l'échange d'idées et de commentaires critiques. En fonction des questions pratiques des étudiants, le contenu du cours sera susceptible d'être adapté.

Dispositifs d'aide à la réussite

Rappel des concepts importants au fil des cours.

Séances questions réponses en fin de quadrimestre.

Sources et références

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Le cours est constitué de 2 parties :

- Un syllabus reprenant les concepts théoriques à compléter par les étudiants.
- Des annexes comprenant des screenshots du logiciel, un journal de paie.

Voir plateforme ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q2

Examen écrit pour 100 % des points

Q3

Examen écrit pour 100 % des points

Pondérations

	Q1	Q2	Q3

	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).